QualiPARIS
POUR UN SERVICE DE QUALITÉ

Attestation

AFNOR Certification atteste que le dispositif afférant aux prestations de service à destination des usagers mis en œuvre par la

VILLE DE PARIS

appliqué à son activité de :

SERVICE DES CANAUX DE LA VILLE DE PARIS

exercée sur le(s) site(s) de :

LE SERVICE CENTRAL
62 RUE QUAI DE LA MARNE FR-75019 PARIS

LES POSTES DE COMMANDES CENTRALISES PCC1 ET PCC 7/8
DE LA CIRCONSCRIPTION DES CANAUX A GRAND GABARIT (CCGG)
5 QUAI DE LA LOIRE FR-75019 PARIS

LES SERVICES ADMINISTRATIFS DE CIRCONSCRIPTION DE L'OURCQ TOURISTIQUE (COT)
6 AVENUE GALLIENI BUREAUX FR-77100 MEAUX

LE PORT DE PLAISANCE PARIS ARSENAL
11 BOULEVARD DE LA BASTILLE FR-75012 PARIS

a été apprécié positivement en référence
aux dispositions du référentiel du secteur Service des Canaux de la Ville de Paris
(Direction de la Voirie et des Déplacements)

LABEL QualiPARIS

Cette attestation de labellisation
a été délivrée le :

2021-08-04

Cette attestation de labellisation
est valable jusqu'au* :

2025-08-03

Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probationary value.

Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification

* : sauf retrait ou suspension du « Label QualiPARIS », consulter
en ce sens la base internet sur www.afnor.org

La présente attestation porte sur le champ et le(s) site(s) indiqués sur celle-ci et est définie, quel que soit son support, selon une forme standard définie et modifiable sans préavis, par AFNOR Certification. La présente attestation est incessible et ne peut, en aucune manière, être modifiée unilatéralement, ni altérée. Cette attestation représente une appréciation positive d'un dispositif en matière d'accueil du public à un moment donné et non une certification et/ou une garantie, ou une notification de la conformité aux exigences de la législation et/ou d'une réglementation édictée par une administration nationale ou internationale. L'Organisme ne saurait en aucun cas prétendre que lui-même ou ses produits/services sont en conformité avec la législation et/ou réglementation par le simple fait qu'il est titulaire et/ou dispose de la présente attestation. L'Organisme s'engage à ne faire référence aux interventions d'AFNOR Certification et à cette attestation que dans le respect des principes de clarté et de sincérité et à prendre toute disposition afin d'éviter toute confusion notamment avec une certification de services ou un label au sens des articles L. 115-27 et L. 155-22 du code de la consommation.

CERTI.F.1291.4– 2020-12